

COMMUNE DE CUXAC CABARDES

□□□□□□□□

AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE 2 logements sociaux et gite

□□□□□□□□

A.E (Acte d'Engagement DC3 – DC4)

□□□□□□□□

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de CUXAC CABARDES
Le village
5 place Antoine Courrière
11 390 CUXAC CABARDES

Tél. : 04.68.26.50.06
Fax. : 04.68.26.63.94
Em : mairiecuxaccabardes@wanadoo.fr

MAITRE D'OEUVRE

Philippe LACROIX
Architecte DPLG
Le Carrié des Clots
11 340 ROQUEFEUIL

Tél. : 04.68.20.76.71
Port. : 06.74.08.09.61
Em : phlacroix@live.fr

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'Ouvrage: Mairie de CUXAC CABARDES

Le village 5 place Antoine Courrière
11 390 CUXAC CABARDES

Objet: AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE GENDARMERIE
2 logements sociaux et gîte

Lot :

Date du marché:

Montant :

Euro TTC

Imputation :

Marché sur appel d'offres ouvert passé en application de l'Article 295 – 1^{er} alinéa du Code des Marchés Publics.

- Maître d'Oeuvre : Philippe LACROIX

Architecte D.P.L.G

Le Carrié des Clots

11 340 ROQUEFEUIL

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'Article 360 du Code des marchés Publics : *Monsieur Philippe LACROIX Architecte*

- Ordonnateur: *Monsieur le Maire de CUXAC CABARDES*

JE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné,

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir fourni les certificats, attestations, déclarations et renseignements visés à l'article 50 du Code des Marchés Publics,

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot désigné en page 1 du présent Acte d'Engagement dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement Particulier de la Consultation (R.P.C.).

ARTICLE 2 - PRIX

2.1. MONTANT DU MARCHÉ

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.
Les travaux définis au C.C.A.P. ne sont pas divisés en tranche.

Les travaux du lot n°seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

< > Montant hors T.V.A Euro.
< > T.V.A. au taux de 20 % Euro.
< > Montant T.V.A. incluse Euro.

(..... Euro) en lettres.

Valorisation des options :

OPTIONS No	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.

Décision du Maître de l'Ouvrage :

Compte tenu de l'acceptation de l'option n° le montant du marché est porté à :

- Montant hors T.V.A Euro
- T.V.A. au taux de 20 % soit..... Euro
- Montant T.V.A. incluse..... Euro

(.....Euro) en lettres.

2.2. MONTANT SOUS-TRAITE

2.2.1. Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n°..... au présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitants. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions du contrat, du paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agréments de conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous traiter conformément à ces annexes est de :

• Montant hors T.V.A		Euro
• T.V.A. au taux de 20 %.....	Euro
• Montant T.V.A. incluse.....	Euro

(.....Euro) en lettres.

2.2.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé

en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder:

NATURE DE LA PRESTATION	HORS T.V.A. MONTANT	MONTANT DE LA T.V.A	MONTANT T.V.A. INCLUSE
TOTAL			

2.3. CREANCES PRESENTEES EN NANTISSEMENT OU CESSION

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de
Euro

(.....Euro) en lettres.
T.V.A. incluse.

ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux seront impérativement exécutés dans le délai global de **12 MOIS** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira à l'entreprise de chaque lot de les commencer.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit:

- Du compte ouvert au nom de :
- Sous le numéro :
- A :

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants et actes spéciaux.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à:

- * Mes torts exclusifs,
- * Ses torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens,
- * Leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons :

A. Ne pas tomber - ne tombe(nt) pas - sous le coup de l'interdiction découlant de l'Article 50 de la loi N°52-401 du 14 Avril 1952, modifié par l'Article 56 de la loi N°78-753 du 17 Juillet 1978 ; (Article 49 du Code des Marchés Publics).

B. Qu'aucune disposition législative ou réglementaire, ou qu'aucun jugement d'un tribunal n'a institué l'interdiction d'obtenir des commandes publiques à mon encontre (à l'encontre de la société ou des personnes qui y occupent des positions définies par l'Article 104 de la loi du 13 Juillet 1967) ; (Article 49. 1. du Code des Marchés Publics).

C. Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle - que ni la société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'Article 104 de la loi du 13 Juillet 1967 ne sont en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ; (Article 48 du Code des Marchés Publics).

D. Qu'aucune interdiction équivalente précisée en A, B, et C, ci-dessus, n'a été prononcée dans un autre pays.

E. Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L. 620.3 du Code du Travail, ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

NOUS

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Nous soussignés,

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir fourni les certificats, attestations, déclarations et renseignements visés à l'article 50 du Code des Marchés Publics,

Nous nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot désigné en page 1 du présent Acte d'Engagement dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres, soit , fixée par le Règlement Particulier de la Consultation (R.P.C.).

L'entreprise..... est le mandataire des entrepreneurs groupés solidaires.

ARTICLE 2 - PRIX

2.1. MONTANT DU MARCHÉ

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.
Les travaux définis au C.C.A.P. ne sont pas divisés en tranche.

Les travaux du lot n°seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- < > Montant hors T.V.A Euro.
- < > T.V.A. au taux de 20 % Euro.
- < > Montant T.V.A. incluse Euro.

(..... Euro)en lettres.

Valorisation des options :

OPTIONS N°	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.

Décision du Maître de l'Ouvrage :

Compte tenu de l'acceptation de l'option n° le montant du marché est porté à :

- Montant hors T.V.A Euro
- T.V.A. au taux de 20 % soit..... Euro
- Montant T.V.A. incluse..... Euro

(..... Euro)en lettres.

2.2. MONTANT SOUS-TRAITE

2.2.1. Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n°..... au présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitants. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions du contrat, du paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agréments de conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous traiter conformément à ces annexes est de :

< > Montant hors T.V.A Euro.
 < > T.V.A. au taux de 20 % Euro.
 < > Montant T.V.A. incluse Euro.

(..... Euro)en lettres.

2.2.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé

en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder:

NATURE DE LA PRESTATION	HORS T.V.A. MONTANT	MONTANT DE LA T.V.A	MONTANT T.V.A. INCLUSE
TOTAL			

2.3. CREANCES PRESENTEES EN NANTISSEMENT OU CESSION

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de

Euro

(.....Euro) en lettres.
T.V.A. incluse.

ARTICLE 3 - DELAIS

Les travaux seront impérativement exécutés dans le délai global de **12 MOIS** à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira à l'entreprise de chaque lot de les commencer.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des

Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit:

- Du compte ouvert au nom de :
- Sous le numéro :
- A :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

REPARTITION DES PAIEMENTS EN %	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	DESIGNATION DU COMPTE A CREDITER

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants et actes spéciaux.

Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché à:

- * Nos torts exclusifs,
- * Ses torts exclusifs, que la Société ou le groupement d'intérêt économique pour

lequel j'interviens,

* Leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons :

A. Ne pas tomber - ne tombe(nt) pas - sous le coup de l'interdiction découlant de l'Article 50 de la loi N°52-401 du 14 Avril 1952, modifié par l'Article 56 de la loi N°78-753 du 17 Juillet 1978 , (Article 49 du Code des Marchés Publics).

B. Qu'aucune disposition législative ou réglementaire, ou qu'aucun jugement d'un tribunal n'a institué l'interdiction d'obtenir des commandes publiques à mon encontre (à l'encontre de la société ou des personnes qui y occupent des positions définies par l'Article 104 de la loi du 13 Juillet 1967) ; (Article 49. 1. du Code des Marchés Publics)-

C. Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle, que ni la société, ni aucune des personnes qui y occupent des positions définies par l'Article 104 de la loi du 13 Juillet 1967 ne sont en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ; (Article 48 du Code des Marchés Publics).

D. Qu'aucune interdiction équivalente précisée en A, B, et C, ci-dessus, n'a été prononcée dans un autre pays.

E. Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

Nous attestons sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L. 620.3 du Code du Travail, ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

Fait en un seul original

à.....

Le.....

Mention (s) manuscrite (s)

"Lu et approuvé"

Signature (s) de l'(des) Entrepreneur (s)

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant légal du Maître de l'Ouvrage

A..... Le.....

La Mairie de CUXAC CABARDES,

Le représentant légal de la Collectivité certifie que le présent marché a été transmis au représentant de l'Etat le

Date d'effet du marché.....

Reçu notification du marché**Le.....****L'entrepreneur**

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché,

Signé le..... par l'entrepreneur destinataire.

Le..... (date d'apposition de la signature ci-après).

Pour le représentant légal du Maître de l'Ouvrage

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE
--

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1).

MARCHE:

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES:

- Nature :

- Montant T.V.A. comprise:

SOUS-TRAITANT:

- Nom, raison ou dénomination sociale,
 - Entreprise individuelle ou forme juridique de la société,
 - Numéro d'identité d'entreprise (SIREN),
 - Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers,
 - Adresse,
 - Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre),
 - Adresse,
 - Numéro de compte.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE:

- Modalités de calcul et de versements des avances et acomptes,
- Date (ou mois) d'établissement des prix,
- Modalités de révision des prix,
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses,

Personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article..... du C.C.A.P-

AUTRES RENSEIGNEMENTS:

- Personne habilitée à donner les renseignements,
- Comptable assignataire des paiements.

**Le représentant légal du
Maître de l'Ouvrage**

L'Entrepreneur

Le mandataire

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

□ □ □ □ □ □ □ □

COMMENTAIRES POUR L'UTILISATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les clauses à remplir par le candidat sont matérialisées par des cartouches établis à partir de caractères.

Elles portent sur :

- Les renseignements nécessaires sur leur identité, le compte où devront se faire les règlements, la désignation du mandataire en cas de groupement d'entreprises.
- Les données essentielles de leur offre, notamment le montant du marché tel qu'il résulte du prix global forfaitaire ou du détail estimatif, éventuellement décomposé entre les diverses tranches fonctionnelles et/ou entre les divers lots techniques, les indemnités de débit ou les pourcentages de rabais concernant les tranches conditionnelles.

L'acte d'engagement comporte quatre articles concernant respectivement : le contractant, les prix, les délais et les paiements.

Chaque entrepreneur candidat doit compléter toutes les pages comportant des cartouches de réponses et retenir les pages suivantes :

- Soit l'exemplaire "**Je**" de l'acte d'engagement s'il répond en tant qu'entreprise individuelle, société ou groupement d'intérêt économique,
- Soit l'exemplaire "**Nous**" s'il répond en tant que groupement solidaire.

PAGE DE GARDE: page réservée au Maître de l'Ouvrage, mais indiquer le numéro et la désignation du lot concerné par votre offre.

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANTS

• Ex: "JE"

Le contractant est une entreprise individuelle, utiliser la formule modèle suivant :

A.:

M. (Nom et Prénom)
Agissant en mon nom personnel,
Domicilié à: (adresse complète et téléphone).

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
- Code d'activité économique principale (APE)
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique), utiliser la formule :

B.:

M. (Nom et Prénom)

Agissant au nom et pour le compte de la Société:

Au capital de:

Ayant son siège social à: (adresse complète et téléphone).

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
- Code d'activité économique principale (APE)
- Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés

• Ex: "NOUS"

Chaque entrepreneur du groupement doit compléter la formule modèle :

A. : s'il s'agit d'une entreprise individuelle

ou

B. : s'il s'agit d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique.

Faire apparaître le nom du mandataire à la fin de l'article premier.

2.2.1. Montant sous-traité désigné au marché

• Ex: "JE et "NOUS"

Lorsque les sous-traitants sont désignés au niveau de l'offre, compléter l'article 2.2. 1. par les numéros des annexes jointes à l'acte d'engagement et par le montant total des prestations sous-traitées en faisant apparaître les montants (en chiffres) HT, T.V.A., T.V.A. incluse et le taux de T.V.A.

Dans le cas contraire, porter la mention "NEANT" dans le cadre réservé au numéro des annexes.

2.2.2. Montant sous-traité envisagé

• Ex: "JE et "NOUS"

Pour les prestations que vous envisagez de sous-traiter et pour lesquelles les Sous-traitants ne sont pas connus au niveau de l'offre, compléter l'article 23 .2.2. en faisant apparaître pour chaque nature de prestations les montants (en chiffres) HT, T.V.A., T.V.A. incluse.

Dans le cas contraire, porter la mention "NEANT" dans le cadre réservé au numéro des prestations.

2.3. CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT

• Ex: "JE et "NOUS"

Le montant à faire apparaître, en chiffres et en lettres T.V.A. incluse, correspond au montant total du marché moins, éventuellement, le montant figurant à l'article 2. 2. 1. et/ou le total du tableau de l'article 2. 2.2.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

• Ex: "JE":

- * Compte à créditer :
Compléter la formule relative à l'identification du compte à créditer.
- * Interdiction découlant de l'article 49 ou 259 du C.M.P.
Cocher l'une des mentions a, b, ou c convenant à votre cas.
- * Sous-traitance :
Cocher la mention a, si la sous-traitance est prévue à l'article 2.2.1 de l'acte d'engagement.
- * Lutte contre le travail clandestin:
Cocher l'une des mentions a ou b convenant à votre cas.

• Ex: "NOUS":

- * Compte à créditer :
 - Retenir la rédaction a, si les entrepreneurs désirent être crédités à un compte unique.
 - Retenir la rédaction b, en complément de la rédaction a, si le compte unique est le compte du mandataire du groupement.
 - Retenir la rédaction c, si les entrepreneurs désirent être crédités à des comptes séparés.
 - Compléter le tableau en précisant pour chaque entreprise quelle sera la part des travaux à exécuter (en pourcentage) et la désignation du compte à créditer.
- * Interdiction découlant de l'article 49 ou 259 du C.M.P. :
Cocher l'une des mentions a, b, ou c convenant à votre cas.
- * Sous-traitance :
Cocher la mention a, si la sous-traitance est prévue à l'article 2.23. 1. de l'acte d'engagement.
- * Lutte contre le travail clandestin :
Cocher l'une des mentions a ou b convenant à vos cas.

SIGNATURES DE(S) ENTREPRISES AUTRES QUE LES SOUS-TRAITANTS

Indiquer le lieu et la date de signature de l'acte d'engagement.

Faire précéder votre signature de la mention "Lu et approuvé".

Dans le cas de groupement, toutes les entreprises doivent signer l'acte d'engagement avec la mention "lu et approuvé".

VISAS : mentions réservées au Maître de l'Ouvrage.

ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

A utiliser par les entrepreneurs candidats pour établir des propositions en vue de désigner, dans le marché et suivant les modalités prévues à l'article 2 de l'acte d'engagement, des sous-traitants qui seront payés directement.

- < > Titulaire : (indiquer le nom de l'entreprise candidate),
- < > Lot: (indiquer le numéro du lot concerné),
- < > Prestations sous-traitées : (compléter les rubriques),
- < > Sous-traitant : (compléter les rubriques),
- < > Conditions de paiement du contrat de sous-traitance : (compléter les rubriques en tenant compte des éléments contenus dans le sous-traité),
- < > Autres renseignements : (réservé au Maître de l'Ouvrage).
- < > Signature :

Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature devra être suivie par celle du mandataire.

< > Pièces jointes :

* La déclaration en deux exemplaires du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78.753 du 17 Juillet 1978 (article 49 ou 259 du code des marchés publics).

* Les attestations visées à l'article 55 du Code des Marchés Publics.